

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois	
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion
Togo, France et autre pays d'expression Française	1 300 frs	3 300 frs	800 frs	1 700 frs
Etranger	1 600 frs	3 760 frs	900 frs	2 300 frs

Prix du Numéro par porteur ou par Poste :

Togo, France et autres Pays d'expression Française 100 frs

Etranger : Port en sus

ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS

Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à l'Editogo B. P. 891 — Tél. : 21-37-18 — Lomé

Les abonnements et annonces sont payables d'avance

La ligne 80 frs

Minimum 250 frs

Chaque annonce répétée : moitié prix :

Minimum 250 frs

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TELEPHONE 21-27-01 — LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculation et de bornage). 1

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

(Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique).

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, es mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal de Droit Moderne de première instance de Lomé et de ses sections de Kloto, Yoto, Kozah, Tchaoudjo et Zio.

Suivant réquisition, n° 12497, déposée le 2 mai 1986, M. Tagah Kossivi, profession de mécanicien Auto à la SCOA-AUTO, demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 35 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Gbadago et borné au nord par une rue non dénommée, au sud, à l'est et à l'ouest par la famille Zankou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12498, déposée le 2 mai 1986, M. Amouzou Eyiti Yawovi profession d'employé de Banque BTCl, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 03 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 178, à l'est par les lots n°s 179 et 180 et à l'ouest par le lot n° 175.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12499, déposée le 2 mai 1986, M. Gnamkè Sissikè profession de cultivateur, demeurant et domicilié à Agbélové (Kpessimé), majeur non interdit,

jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 8 a 99 ca situé à Kara, préfecture de la Kozah connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par la propriété Abi, au sud par une rue en projet, à l'est par Aklesso Yao et à l'ouest par la propriété Bodjona.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12500, déposée le 2 mai 1986, M. Gumedzoe Mawuena Yawovi profession de professeur à l'U.B. (Ecole Supérieure d'Agronomie), demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 198, au sud par le lot n° 195, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 189.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12501 déposée le 6 mai 1986, l'Eglise Baptiste Biblique (ABWE) représentée par le Révérend Pasteur Washer Ronald, demeurant à Kpalimé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 14 a 52 ca situé à Kpalimé, préfecture de Kloto connu sous le nom de Zomayi et borné au nord par le lot n° 27, au sud par le lot n° 39, à l'est par les lots n°s 32 et 36, à l'ouest par la route Kpalimé-Kpadapé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12502 déposée le 7 mai 1986, M. Kakaye Napo N'ouitcha profession de banquier, directeur général de la B.T.D. demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6a situé à Tokoin commune de Lomé connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par les lots n°s 53 et 53 bis, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 52 et à l'ouest par le lot n° 50.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges, réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12503, déposée le 9 mai 1985, Mme Essie Vinyo Adabunu, profession, de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin, Avenue de la Libération prolongée, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, co-proprétaire chargée de l'administration des biens des héritiers Adabunu E. Galley à savoir :

- 1) Adabunu Ablewa Anna, née le 26-11-1891
- 2) Adabunu Angelica Adzowa, née le 11-3-1895
- 3) Adabunu Masanga Augustine, née le 21-8-1895
- 4) Adabunu Luther, née le 28-5-1896
- 5) Adabunu Paulina Masa, née le 11-6-1897
- 6) Adabunu Rosa Kosiwa, née le 13-3-1898
- 7) Adabunu Nicolas-Daniel, né le 10-11-1900
- 8) Adabunu Kofi Sche Ben, né le 22-11-1901
- 9) Adabunu Doe Christophe, né le 28-7-1896
- 10) Adabunu Eben-Ezer Komi, né le 6-2-1909
- 11) Adabunu Yawo, né le 27-8-1912
- 12) Adabunu Seth, né le 17-11-1912
- 13) Adabunu Ayawovi, née le 17-4-1913
- 14) Adabunu Essie Vinyo, née le 12-12-1915
- 15) Adabunu Manase Kosi né le 22-6-1919
- 16) Adabunu Francis Gilbert, né le 19-10-1920
- 17) Adabunu Komlan, né le 29-1-1924
- 18) Adabunu F. Adzoavi, née le 24-5-1926

demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 05 ca situé à Lomé commune de Lomé connu sous le nom d'Adawlato et borné au nord par un terrain non immatriculé, au sud par le T.F. n° 8.301 R.T., à l'est par la rue des écoles et à l'ouest par la rue d'Amoutivé.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers Adabunu E. Galley et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12504, déposée le 9 mai 1986 M. Soumsa Kokou, profession de fonctionnaire à la RTNM demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Novisi majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Totsivi et borné au nord et à l'est par les lots n°s 654 et 653, au sud et à l'ouest par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, 12505, déposée le 9 mai 1986, Mme Amouzou Kokoe, née Gaba, profession de docteur au CHU, demeurant et domiciliée à Lomé-Douglasdamé, face Maison Kavege, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant

la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 87 ca, situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe connu sous le nom de Humbi Adougba et borné au nord par le lot n° 40, au sud par le lot n° 44, à l'est par le lot n° 43 et à l'ouest par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12506, déposée le 9 mai 1986, M. Gaba Folly Ziguïdi propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé, quartier Doulassamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 21 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Humbi-Adougba et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par le lot n° 9 et à l'ouest par les héritiers Gokpui Wéméné.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12507, déposée le 12 mai 1986, M. Avafia-Koffi Dorkenou profession de mécanicien chauffeur, demeurant et domicilié à Lomé-Aflao Gakli majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 20 ca situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé et borné au nord par le lot 641, au sud par le lot n° 637, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 638.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12508 déposée le 13 mai 1986 Mme Afayedjo Dovi, profession de revendeuse demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 95 ca situé Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par le lot n° 350, au sud par un passage, à l'est par les lots n° 347 et 348, à l'ouest par la famille Amedeka Adika.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12509, déposée le 13 mai 1986 M. Kouami Dosseh K. Biova (Jean), profession d'instituteur en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, 3 Rue du

Chemin de Fer majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, co-propriétaire et administrateur des biens des héritiers Kouami Kouassi (Joseph), à savoir : A Issus de l'union des feus Kouami B-Issus de l'union des feus Kouami Kouassi (Joseph) et Kouvokin Adjanor Kouami :

- 1) Amina (Julienne), née en 1925 à Anèho
- 2) Dovi Aboutou (Maximilienne), née en 1930 à Anèho
- 3) Dosseh Biova (Jean), née en 1936 à Anèho
- 4) Ablavi (Félicia) née en 1934 à Anèho
- 5) Safia (Jeannette), née en 1936 à Lomé
- 6) Kokou (Claude), né en 1942 à Lomé
- 7) Titi (Cathérine), née en 1948 à Lomé
- 8) Adjoavi (Rosaline), née en 1933 à Anèho
- 9) Assibi (Clémentine), née en 1936 à Anèho
- 10) Yaovi (Modeste), né en 1939 à Anèho
- 11) Morou Kouassi (Calixte), né en 1945 à Lomé
- 12) Limata (Thérèse), née en 1950 à Lomé
- 13) Saye (Ephrem), né en 1952 à Lomé
- 14) Egah Adamou (Edgard), né en 1955 à Lomé

demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 84 ca situé à Lomé commune de Lomé connu sous le nom d'Assivito et borné au nord par la rue du Dahomey, au sud par la rue du Chemin de fer, à l'est par les familles Dada et Aklama, à l'ouest par le titre foncier n° 279 de Lomé.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers Kouami Kouassi (Joseph) et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 12510 déposée le 13 mai 1986 M. Dosseh Azonwoubo, profession de Gérant de Société, demeurant et domicilié à Lomé, 97 Boulevard Circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de la Promotion Agricole Industrielle, Immobilière et Commerciale « PROMAICO », SARL, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 84 a 24 ca situé à Agouévé, Préfecture du Golfe connu sous le nom d'Ahompoe et borné au nord par la collectivité Atigli Sokou, au sud par la propriété Dovi Fliman, à l'est par la collectivité Agbavon et à l'ouest par la collectivité Akam Mondjo.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la PROMAICO et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12511 déposée le 13 mai 1986 M. Dosseh Azonwoubo, profession de Gérant de Société, demeurant et domicilié à Lomé, 97 Boulevard Circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de la Promotion Agricole Industrielle, Immobilière et Commerciale (PROMAICO) SARL, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier,

lier, d'une contenance totale de 3 ha 69 a 97 ca situé à Mission Tové, Préfecture du Zio connu sous le nom de Djigbé et borné au nord par les propriétés Alakpator Koukou et Sossou Maglo, au sud par les propriétés Sossou Maglo et Zilevou Bollo, à l'est par Aziafor Bohli et à l'ouest par les propriétés Folly Kossivi et Wega Efiio.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la PRO-MAICO et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12512, déposée le 13 mai 1986, M. Dosseh Azonwoubo profession de gérant de Société, demeurant et domicilié à Lomé, 97 Boulevard Circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de la Promotion Agricole, Industrielle, Immobilière et Commerciale (PROMAICO) SARL, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 14 ha 54 a 73 ca situé à Tokpli, Préfecture de Yoto connu sous le nom de Gbokpahoué et borné au nord par Dengo et Kondor, au sud par Kpogo Sépénou et Afatsawo Danzouké Tadjin, à l'est par l'emprise du fleuve Mono et à l'ouest par Gnininvi Akpadja.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la PRO-MAICO et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12513, déposée le 13 mai 1986, M. Dosseh Azonwoubo profession de gérant de Société, demeurant et domicilié à Lomé, 97 Boulevard Circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de la Promotion Agricole, Industrielle, Immobilière et Commerciale (PROMAICO) SARL, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 35 a 67 ca situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe connu sous le nom d'Ahonkpè et borné au nord, au sud et à l'ouest par la propriété Agbodan Apédovi, à l'est par la réquisition n° 11721 de la PROMAICO et la propriété Agbodan Apédovi.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la PRO-MAICO et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12514, déposée le 13 mai 1986, M. Dosseh Azonwoubo profession de gérant de Société, demeurant et domicilié à Lomé, 97 Boulevard Circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de la Promotion Agricole, Industrielle, Immobilière et Commerciale (PROMAICO) SARL, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 47 a 62 ca situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe connu sous le nom d'Ahonkpè et borné au nord par Tessou Kpodo, au sud par Dosseh

Gligbé, à l'est par Tessou Dogbla et à l'ouest par Tessou Awoudja.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la PRO-MAICO et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12515, déposée le 13 mai 1986, M. Dosseh Azonwoubo profession de gérant de Société, demeurant et domicilié à Lomé, 97 Boulevard Circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de la Promotion Agricole, Industrielle, Immobilière et Commerciale (PROMAICO) SARL, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 43 a 49 ca situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe connu sous le nom d'Ahonkpè et borné au nord par Tessou Aboufla, au sud par Tessou Soklito, à l'est par Tessou Awoudja et à l'ouest par Tessou Akoumani.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la PRO-MAICO et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12516, déposée le 13 mai 1986, M. Dosseh Azonwoubo profession de gérant de Société, demeurant et domicilié à Lomé, 97 Boulevard Circulaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de la Promotion Agricole, Industrielle, Immobilière et Commerciale (PROMAICO) SARL, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 h 28 a 75 ca situé à Djablé, Préfecture du Zio connu sous le nom de Bamakopé et borné au nord par les propriétés Adoh Adanlessossi, au sud par la réquisition n° 12100, à l'est par la propriété Adoh Adanlessossi Tsutsue, à l'ouest par les propriétés Adoh Adanlessossi et Adankpo Adakpo.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la PRO-MAICO et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12517, déposée le 14 mai 1986, M. Kessie Komi profession de Docteur en médecine, demeurant et domicilié à Lomé-Bè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom de Totsi et borné au nord par le lot n° 428, au sud par le lot n° 422, à l'est par les lots n°s 425 et 427, à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12518, déposée le 15 mai 1986, M. Mablé Mawuénam Yao profession d'agent de Banque UTB, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 69 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Aflao-Gakli et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par Ahia-blé Kokou, à l'est par Mme Mablé Ehui.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12519, déposée le 15 mai 1986 M. Adjavon Komi Essenam, profession de Consultant en gestion demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 23 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par le lot n° 45, au sud par le lot n° 43, à l'est par les lots n° 41 et 42 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 12520, déposée le 15 mai 1986 M. Ayicoé Ghan d'Almeida profession de Directeur de la Photographie à la Télévision Togolaise, demeurant et domicilié à Lomé, 211 Boulevard circulaire, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 37 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 19 et la propriété Tounou Messan, au sud par une rue non dénommée, à l'est par la propriété Tounou Messan, à l'ouest par une rue non dénommée et la propriété Tounou Messan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12521, déposée le 15 mai 1986, M. Febon Sourou profession de contrôleur des P.T.T., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Séwoavi T. Adjetey, Notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom de Batomé-Totsivi et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 13, à l'est par le lot n° 14 et à l'ouest par le lot n° 10.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12522, déposée le 16 mai 1986, M. Gavi Tata profession d'instituteur, adjoint au préfet des Lacs, demeurant et domicilié à Anèho-Zébé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par les lots n° 766 et 775, à l'est par le lot n° 776 et à l'ouest par le lot n° 767.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12523 déposée le 19 mai 1986 M. Adjagodo Kokou, profession d'Agent Commercial à la Cie FAO, demeurant et domicilié à Lomé-Hédzranawoè majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2879, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par le lot n° 2867 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12524 déposée le 19 mai 1986 M. Anani Edoh Kotoklo, profession de dessinateur en bâtiment, demeurant et domicilié à Libreville (Gabon), de passage à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 26 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par Aziaba Odite, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 347 et à l'ouest par le lot n° 345.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12525, déposée le 19 mai 1986, M. Adotévi Messan Adokoé, profession de professeur à l'U.B.) (EDL) demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier

de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 47 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par le lot n° 15.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12526, déposée le 19 mai 1986, Mme Olympio, Mèyèvi ex-Rachelle, née Sossah profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 77 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 340, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 334 et à l'ouest par le lot n° 332.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucun droit ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12527, déposée le 19 mai 1986, M. Sumsa Kofi Nutefe profession de professeur à l'U.B. (ENI), demeurant et domicilié à Lomé-Djidjolé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Totsivi et borné au nord par le lot n° 655, au sud et à l'est par des rues en projet, à l'ouest par le lot n° 652.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12528, déposée le 20 mai 1986 M. Gougou Kokou profession de transporteur, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Dogbéavou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 23 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud et à l'est par les lots n° 8 et 6.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12529, déposée le 20 mai 1986, M. Kangbeni Atenin Sambaté profession d'ingénieur-adjoint d'agriculture à la SONAHP, demeurant et domicilié à Agu-Kumahou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 26 ca situé à Kpalimé, Préfecture de Kloto connu sous le nom de Kpéta et borné au nord par le lot n° 31, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par Mme Kangbeni Sandenmié, née Donti Laré.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12530, déposée le 22 mai 1986, M. Adigo Messan (Valentin) profession de directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 25 a 69 ca situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom de Soviépe et borné au nord et au sud par des rues en projets, à l'est par M. Gbonsou Attikada, à l'ouest par la propriété Adigo Messan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12531, déposée le 27 mai 1986, M. Komlanvi Yao profession d'administrateur civil en chef, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Atiégu, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 25 ca situé à Tokoin, Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Atiégu et borné au nord par le lot n° 413, au sud par le lot n° 409, à l'est par une rue non dénommée, à l'ouest par les lots n° 410, 411 et 414.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12532, déposée le 28 mai 1986, M. Aboflan-Tido Anani profession de maçon-carreleur, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin For Ever, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 51 ca situé à Bè, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Apéyéme et borné au nord par les lots n° 30, 31 et 32, au sud par la rue Amemaka Libla, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 14.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12533, déposée le 28 mai 1986, M. Alou Piyè profession de mécanicien auto au Port Autonome (Section Technique), demeurant et domicilié à Lomé-Aflao-Batomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 02 ca situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom de Batomé et borné au nord par le lot n° 79, au sud par le lot n° 85, à l'est par le lot n° 83 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 12534, déposée le 30 mai 1986 M. Malou Bahazin profession de Brigadier-chef de Police demeurant et domicilié à Sokodé-Pangalam, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un carré, d'une contenance totale de 6 a 26 ca situé à Sokodé, Préfecture de Tchaoudjo connu sous le nom de Pangalam et borné au nord et à l'ouest par la propriété Ouro-Koura, au sud par une rue non dénommée, à l'est par la propriété Osseyi Doh (Seth).

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 12535 déposée le 30 mai 1986 M. Babakan Yempabé, profession de Comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 0 a 80 ca situé à Nyékonakpoè, Commune de Lomé et borné au nord par M. Akibola Yao Mensah, au sud par la rue Koumaplé, à l'est par Mme Mama Atikpo et à l'ouest par M. Dogan Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le Conservateur de la Propriété foncière,

Têté WILSON BAHUN

AVIS DE BORNAGE

Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le jeudi 3 juillet 1986 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kara, préfecture de la Kozah, consistant en un terrain ayant la forme d'un carré, d'une contenance de 9 a connu sous le nom

de Tomdè et borné au nord et à l'ouest par la propriété Soba Poutoyi, au sud par une rue en projet et à l'est par la propriété Abissi Lebilina ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Kwaku Koffi, docteur vétérinaire demeurant à Kara, suivant réquisition du 13 septembre 1984, n° 11736.

Le mardi 8 juillet 1986 à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agadji, préfecture d'Amou, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 9 a 73 ca et borné au nord par la route Agadji-Eketo, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Adadé Koffi, dont l'immatriculation a été demandée par M. Sagbo Kodjo, directeur du CEG de Tokoin centre, demeurant à Lomé Tokoin Séminaire, suivant réquisition du 19 septembre 1984, n° 11749.

Le mercredi 2 juillet 1986 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kara, Préfecture de la Kozah, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 8 a 23 ca, connu sous le nom de Campement et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud et à l'ouest par la collectivité Kpelinga ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Ali Molozima, née Samaré, ménagère demeurant à Lomé, Kodjoviakopé, suivant réquisition du 2 Octobre 1984, n° 11764.

Le mardi 1er juillet 1986 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Anèho, Commune d'Anèho, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a, connu sous le nom de Amadoté-kondji et borné au nord par l'ancienne route internationale Togo-Bénin, au sud par une rue non dénommée, à l'est par Pass Yao Gbéto et à l'ouest par la propriété Tréno Comlan (req. n° 11080) ; Dont l'immatriculation a été demandée par M. Comlan Trenou, docteur en médecine demeurant à Lomé-Nyékonakpoè, suivant réquisition du 5 octobre 1984, n° 11765.

Le mardi 1er juillet 1986, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Wahala, Préfecture de Haho, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 29 a 09 ca, et borné au nord par la concession de l'Eglise Evangélique du Togo, au sud par la rue du cimetière à l'est par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Atakpamé et à l'ouest par la route nationale n° 1 ; dont l'immatriculation a été demandée par le Révérend Pasteur Ayivi Eli Kofi Kasséné, Modérateur, demeurant à Lomé, 1 Rue Maréchal Foch, agissant au nom de l'Eglise Evangélique du Togo, suivant réquisition du 8 octobre 1984, n° 11766.

Le mardi 1er juillet 1986 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Wahala préfecture du Haho, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2 ha

89 a 10 ca, et borné au nord par Fandonougbo Tengué et Kondoh Amouzoukpon, au sud par l'emprise de la rivière Chra, à l'est par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Atakpamé et à l'ouest par la route Lomé-Atakpamé, dont l'immatriculation a été demandée par le Révérend Pasteur Ayivi Eli Kofi Kasséné Modérateur, demeurant à Lomé, 1 rue Maréchal Foch, agissant au nom de l'Eglise Evangélique du Togo, duivant réquisition du 8 octobre 1984, n° 11767.

Le jeudi 3 juillet 1986, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kara, Préfecture de la Kozah, consistant en un terrain ayant la forme d'un carré, d'une contenance de 8 a 99 ca, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par la propriété Kossi, au sud par une rue en projet, à l'est par la propriété Yeré, à l'ouest par la propriété Sonke, dont l'immatriculation a été demandée par M. Bimizi Petchei, sergent-chef au R.I.T., demeurant à Lomé, suivant réquisition du 8 octobre 1984, n° 11768.

Le lundi 14 juillet 1986, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sanguéra, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 1 ha 65 a 81 ca, connu sous le nom d'Atihémé et borné au nord par les propriétés Ayité et Agadj Meleklodji, au sud par la collectivité Assou Kpontsé, à l'est par Ametsonou Ayaovi et à l'ouest par Akossou Biribi Wito, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Adjoa Aquereburu, née Hundt, Notaire demeurant à Lomé, 43 Route de Kpalimé, suivant réquisition du 8 octobre 1984, n° 11769.

Le mercredi 9 juillet 1986, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpalimé, Préfecture de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 4 a 40 ca, connu sous le nom d'Abougolomé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par Samtoug Kodjo, à l'est par Akakpo Adjaku et à l'ouest par la rue de l'Hôpital prolongée, dont l'immatriculation a été demandée par M. Issaka Gbadamassi, commerçant demeurant à Kpalimé, suivant réquisition du 8 octobre 1984, n° 11770.

Le mardi 22 juillet 1986, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 a 68 ca et borné au nord par le lot n° 942, au sud par le lot n° 945, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 943, dont l'immatriculation a été demandée par M. Kouawo Ohin, médecin Stomatologiste, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 8 octobre 1984, n° 11771.

Le mardi 15 juillet 1986, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme

d'un parallélogramme, d'une contenance de 7 a 62 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à l'est par le lot n° 2009 et à l'ouest par le lot n° 2007, dont l'immatriculation a été demandée par M. Bouraima Yekinou, Commerçant demeurant à Lomé-Bassadji et domicilié à 53 Rue Colonel Marroix, suivant réquisition du 8 octobre 1984, n° 11772.

Le mercredi 23 juillet 1986, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 02 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud et à l'ouest par les lots n°s 849 et 850, à l'est par la route de Hédzranawoè, dont l'immatriculation a été demandée par M. Akakpovi Ayité, adjoint technique des T.P. à la Direction Générale de l'urbanisme et de l'habitat, demeurant à Lomé-Tokoin Gbonvié, suivant réquisition du 9 octobre 1984, n° 11773.

Le mercredi 9 juillet 1986, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpalimé, Préfecture de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 54 ca, connu sous le nom de Kpéta et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par la propriété Da-Costa, à l'est par M. Kumapley et à l'ouest par M. Kpéku, dont l'immatriculation a été demandée par M. Anibri Kossi Zilevu, cultivateur, demeurant à Tové-Agbessia, suivant réquisition du 9 octobre 1984, n° 11774.

Le vendredi 25 juillet 1986, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè-Klikamé, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 96 ca et borné au nord par une rue en projet, au sud et à l'ouest par la famille Djadoo Aklikokou, à l'est par l'emprise de la haute tension, dont l'immatriculation a été demandée par M. Walla Sizing Akawilou, officier des F.A.T. demeurant à Temedja (Camp 2e R.I.A.), suivant réquisition du 10 octobre 1984, n° 11775.

Le mardi 15 juillet 1986, à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 99 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'est par les lots n°s 2092 et 2073, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées de 28 m., dont l'immatriculation a été demandée par M. Alawouro Assima Issaka, commerçant demeurant à Lomé, suivant réquisition du 10 octobre 1984, n° 11776.

Le mercredi 2 juillet 1986, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kara, préfecture de la Kozah, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 34 ca, connu sous le nom de Chaminade et borné au nord et à l'est par la propriété Tchessa, au sud par la route Lama-Kolidè et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par M. Bawubadi Batchati, fonctionnaire demeurant à Lomé, suivant réquisition du 10 octobre 1984, n° 11777.

Le mardi 8 juillet 1986 à 15 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpalimé, Préfecture de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 10 a 91 ca connu sous le nom de Gakpodzi et borné au nord par Adabunu Galey, au sud par Hunkpotie (Joseph), à l'est par l'emprise du chemin de fer et à l'ouest par une ruelle ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Dzramurah Kofie, Commerçant demeurant à Kpalimé-Gakpodzi, suivant réquisition du 10 octobre 1984, n° 11778.

Le vendredi 4 juillet 1986 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sokodé, Préfecture de Tchaoudjo, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 72 a 22 ca, connu sous le nom d'Atawara et borné au nord et au sud par la propriété Nadjabaou K. Yaya, à l'est et à l'ouest par la collectivité de Pangalam ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Samarou Kossi Nintsè, Entrepreneur demeurant à Lomé-Tokoin ouest (face Hôpital), suivant réquisition du 11 octobre 1984, n° 11779.

Le mercredi 23 juillet 1986 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2 a 18 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud et à l'est par les lots n°s 4 et 3 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Toublou F. Komi, géomètre demeurant à Lomé, suivant réquisition du 11 octobre 1984, n° 11.780.

Le mardi 22 juillet 1986 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 01 ca et borné au nord par une rue non dénommée au sud par le lot n° 696, à l'est par le lot n° 707 et à l'ouest par le lot n° 705, dont l'immatriculation a été demandée par M. Dorkenoo Avafia M. Koffi, employé de bureau demeurant à Lomé-Nyékopé, suivant réquisition du 11 octobre 1984, n° 11.781.

Le vendredi 18 juillet 1986 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 6 a, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 34, à l'est par le lot n° 35 et à l'ouest par le lot n° 31, dont l'immatriculation a été demandée par M. Sanvee Edoh Nokplimi, surveillant général au Lycée de Tokoin, demeurant à Lomé-Tokoin-Cébévito, mandataire de M. James Prince, hôtelier, et Mme Prince Ayaba, née Sanvee, infirmière à Lomé, suivant réquisition du 12 octobre 1984, n° 11.782.

Le vendredi 4 juillet 1986, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Dalavé, préfecture du Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 1 ha 56 a 26 ca, connu sous le nom de Hagblew et borné au nord par Kodjovi Togbevi Katsaku, au sud par Agbavon Afanou, à l'est par Agbavon Adanlessome Kamakpo et à l'ouest par Egbado Sadji Amegavi, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Attivi Mansanvi née Botri, commerçante, demeurant à Lomé, 12 Avenue de la Libération, suivant réquisition du 17 octobre 1984, n° 11.783.

Le vendredi 11 juillet 1986, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoenyivé, préfecture du Golfe, consistant en 4 parcelles de terrain A, B, C et D, ayant chacune la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 3 ha 22 a 49 ca, connu sous le nom d'Ahonkpoè et borné dans son ensemble, au nord par la collectivité Koffi Zilevou Sanou et la collectivité Apédovi, au sud et à l'est par la collectivité Sanou, à l'ouest par Agbekogni Agbo, dont l'immatriculation a été demandée par M. Dosseh Azonwoubou, gérant de société à Lomé, 97 Bd Circulaire, mandataire de la PROMAICO, SARL, suivant réquisition du 18 octobre 1984, n° 11.784.

Le vendredi 11 juillet 1986, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoenyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 3 ha 31 a 65 ca, connu sous le nom d'Ahonkpoè et borné au nord et à l'ouest par la propriété de la PROMAICO, au sud et à l'est par la collectivité Tessou, dont l'immatriculation a été demandée par M. Dosseh Azonwoubou, gérant de société, demeurant à Lomé, 97 Bd Circulaire, mandataire de la PROMAICO, SARL, suivant réquisition du 18 octobre 1984, n° 11.785.

Le mardi 29 juillet 1986, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, consistant en un ter-

rain ayant la forme d'un polygone irrégulier (parcelle A et B), d'une contenance de 3 ha 65 a 48 ca, connu sous le nom d'Ahonkpoè et borné, dans son ensemble, au nord et à l'ouest par la collectivité Sanou Agbo, au sud par la réquisition n° 11.263 et à l'est par la propriété Ayizo Komlan, dont l'immatriculation a été demandée par M. Dosseh Azonwoubou, gérant de société, demeurant à Lomé, 97 Bd Circulaire, mandataire de la « PROMAICO » SARL, suivant réquisition du 18 octobre 1984, n° 11.786.

Le mardi 8 juillet 1986, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Djagblé, préfecture du Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 ha 04 a 54 ca, connu sous le nom de Bamakopé et borné au nord par l'emprise du Zio, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Tsutsui Adanlessossi, dont l'immatriculation a été demandée par M. Dosseh Azonwoubou, gérant de société à Lomé, 97 Boulevard Circulaire, mandataire de la « PROMAICO », SARL, suivant réquisition du 18 octobre 1984, n° 11.787.

Le jeudi 3 juillet 1986, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tsévié, préfecture de Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 61 ca, connu sous le nom de Daviémodzi et borné au nord par le lot n° 72, au sud par le lot n° 76, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 73, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Tewuia Yavi, accoucheuse auxiliaire, demeurant à Djagblé, suivant réquisition du 18 octobre 1984, n° 11.788.

Le mardi 15 juillet 1986, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Akodessewa, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 30 ca et borné au nord par le lot n° 8, au sud par le lot n° 12, à l'est par le lot n° 10 et à l'ouest par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Essé Wotsamé, revendeuse demeurant à Lomé, suivant réquisition du 19 octobre 1984, n° 11.789.

Le lundi 14 juillet 1986, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoenyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 61 a 20 ca, connu sous le nom de Nyivème et borné au nord par Amegée Adjevi, au sud par Adissewu Dzeké, à l'est par Sodji Ahlonko et à l'ouest par Attisso Kpatsra, dont l'immatriculation a été demandée par M. Aduayom M. Kangni, entrepreneur demeurant à Lomé-Tokoin For Ever, suivant réquisition du 19 octobre 1984, n° 11.790.

Le vendredi 25 juillet 1986, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè-Klikamé, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 60 ca et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par Laba Dateto, à l'est par Ayetan Koissi et à l'ouest par Laba Amouzou, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Nyame Ami-Nono, docteur en médecine, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 19 octobre 1984, n° 11.791.

Le lundi 21 juillet 1986, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 91 ca, et borné au nord et à l'ouest par les lots n°s 29 et 38, au sud et à l'est par des rues non dénommées, dont l'immatriculation a été demandée par M. Sedjro Amévi, comptable demeurant à Lomé-Tokoin Casablanca, suivant réquisition du 23 octobre 1984, n° 11792.

Le mercredi 16 juillet 1986 à 7 heures 30 il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 96 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 3, au sud par le lot n° 4 bis, à l'est par un passage et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par M. Agbobli Atsou, Docteur en médecine au CHU demeurant à Lomé, suivant réquisition du 23 octobre 1984, n° 11793.

Le lundi 14 juillet 1986 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 23 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2126 A, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 2126 bis et à l'ouest par le lot n° 2125, dont l'immatriculation a été demandée par M. Kodjovi Eddi, inspecteur d'Etat demeurant à Lomé (Inspection générale d'Etat), suivant réquisition du 29 octobre 1984, n° 11794.

Le vendredi 18 juillet 1986 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin Centre, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 17 ca, et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 153, à l'est par le lot n° 156 et à l'ouest par le lot n° 164, dont l'immatriculation a été demandée par M. Amegangbo Kokou Gouwohou Mawulikplimi, agent de la CNSS demeurant à Lomé, suivant réquisition du 31 octobre 1984, n° 11795.

Le mardi 15 juillet 1986 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè-Kpota, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 2 a 36 ca et borné au nord par le lot n° 398 bis, au sud par le lot n° 397, à l'est par le lot n° 419 et à l'ouest par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par M. Kpakpo Ousmane, commerçant demeurant à Lomé, 20 rue du Colonel Marroix, suivant réquisition du 2 novembre 1984, n° 11796.

Le vendredi 18 juillet 1986 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 a 32 ca, connu sous le nom d'Akpikamé et borné au nord par le lot n° 4, au sud par les lots n° 6 et 6 bis à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par la collectivité Zankpo, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Akllassou Ablavi, commerçante demeurant à Lomé-Bè, suivant réquisition du 2 novembre 1984, n° 11797.

Le jeudi 17 juillet 1986 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 12 a 11 ca et borné au nord par les lots n° 1029 et 1030, au sud par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Kpalime, à l'est par le titre foncier n° 10628 R.T. et à l'ouest par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par M. Kokou Monkpoh, imprimeur demeurant à Lomé-Bè-Kpéhénou n° 1, rue d'Almeida Léopold, suivant réquisition du 2 novembre 1984, n° 11798.

Le jeudi 24 juillet 1986 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 17 ca, connu sous le nom de Klikanmé et borné au nord par la propriété Hyde, au sud par le lot n° 67, à l'est par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Atakpamé et à l'ouest par le lot n° 65, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Amédo Ayawoavi Kodji Adra, revendeuse demeurant à Lomé-Nyékonakpoè, suivant réquisition du 2 novembre 1984, n° 11799.

Le lundi 28 juillet 1986 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 198, à l'est par le lot n° 181 et à l'ouest par le lot n° 179, dont l'immatriculation a été demandée par Mme

Amédo Ayawoavi Kodji Adra, revendeuse demeurant à Lomé-Nyékonakpoè, suivant réquisition du 2 novembre 1984, n° 11800.

Le jeudi 24 juillet 1986 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 05 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 276, au sud par les lots n° 280 et 281, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 277, dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe à Lomé, 26 rue Aniko Palako, mandataire de M. Kavege Komlan A. (ex-Corneille), agent de banque CNCA à Lomé, suivant réquisition du 2 novembre 1984, n° 11801.

Le vendredi 18 juillet 1986 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 5 a 67 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 228, au sud par le lot n° 226, à l'est par le lot n° 236 et à l'ouest par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe à Lomé, 26 rue Aniko Palako, mandataire de M. Mensah Huémidé Enyon, agent de la Librairie Bon Pasteur à Atakpamé, suivant réquisition du 2 novembre 1984, n° 11802.

Le lundi 30 juin 1986 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Anèho, commune d'Anèho, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 54 ca, connu sous le nom d'Adjido-Adanhounzo et borné au nord par la propriété Hézékiah Creppy, au sud et à l'est par des rues en projet, à l'ouest par les propriétés Hézékiah Creppy et Amouzougan, dont l'immatriculation a été demandée par M. Mivedor Ayité Gachin (ex-Alex), ingénieur retraité, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 5 novembre 1984, n° 11803.

Le lundi 30 juin 1986 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Anèho, commune d'Anèho, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 4 a 01 ca, connu sous le nom d'Adjido-Adanhounzo et borné au nord par la propriété Johnson (Polycarpe), au sud par la propriété Mivedor (Alex) et la famille Amouzougan, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par (Gervais) Djondo, dont l'immatriculation a été demandée par M. Creppy (ex-Hézékiah) Mawussé, directeur de cabinet du ministère des T.P. demeurant à Lomé, suivant réquisition du 5 novembre 1984, n° 11804.

Le jeudi 17 juillet 1986 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a connu sous le nom d'Hôpital et borné au nord et à l'est par la propriété Dadzie, au sud par le T.F. n° 9925 R.T. et à l'ouest par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par M. Placktor Komlangan (Nestor), commis d'administration en retraite demeurant à Lomé, suivant réquisition du 5 novembre 1984, n° 11805.

Le jeudi 3 juillet 1986 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tsévié, commune de Tsévié, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 36 a 67 ca, connu sous le nom de Kpali et borné au nord, à l'est et à l'ouest par des rues en projet, au sud par les lots n°s 37 et 38, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Aboni Akossiwa Ino-Kafu-Ata, revendeuse, demeurant à Lomé-Tokoin-Aéroport, suivant réquisition du 6 novembre 1984, n° 11806.

Le mercredi 2 juillet 1986 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Togblékopé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 9 ha 02 a 40 ca et borné au nord par la propriété Kpodo-Dranh, au sud par un ruisseau, à l'est par la route nationale n° 1 Lomé-Atakpamé et à l'ouest par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Atakpamé, dont l'immatriculation a été demandée par M. Ayi Patatou d'Almeida, directeur de société demeurant à Lomé, 40 avenue de la Libération, mandataire de la Nouvelle Scierie Togolaise (NOSCITO), suivant réquisition du 9 novembre 1984, n° 11807.

Le mercredi 9 juillet 1986 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sanguéra, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 1 ha 31 a 20 ca et borné au nord par la collectivité Assou Tsrokpo, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Azougo, dont l'immatriculation a été demandée par M. Creppy A. Messan, entrepreneur demeurant à Lomé, suivant réquisition du 15 novembre 1984, n° 11808.

Le mercredi 16 juillet 1986 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè-Kpota, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 3 a 27 ca, et borné au nord par une rue non dénommée, au sud et à l'est par les lots n°s 7 et 5, à l'ouest par la route d'Adakpamé, dont l'immatricula-

tion a été demandée par M. Lassissi Wabi, commerçant demeurant à Lomé Bè-Kpota, suivant réquisition du 16 novembre 1984, n° 11809.

Le mardi 22 juillet 1986 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 8 a 21 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud et à l'ouest par les lots n°s 73 et 87, dont l'immatriculation a été demandée par M. Djonda Lao-Abalo, agent de voyages demeurant à Lomé-Tokoin Wuiti, et domicilié à 13 Rue du Grand Marché suivant réquisition du 20 novembre 1984, n° 11810.

Le mardi 22 juillet 1986 à 10 heures il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 7 a 83 ca, connu sous le nom de Hedzranawoè et borné au nord et à l'ouest par les lots n°s 88 et 72 au sud et à l'est par des rues non dénommées, dont l'immatriculation a été demandée par M. Djonda Lao-Abalo, agent de voyages demeurant à Lomé-Tokoin Wuiti et domicilié à 13 Rue du Grand Marché, suivant réquisition du 20 novembre 1984, n° 11811.

Le lundi 28 juillet 1986 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 56 ca, connu sous le nom de Totsigan et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud et à l'ouest par les lots n°s 1874 et 1880, dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Mensah Yovo Koko, commerçante demeurant à Lomé-Nyégonakpoè suivant réquisition du 20 novembre 1984, n° 11812.

Le mercredi 9 juillet 1986 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sanguéra, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 28 a 25 ca, connu sous le nom de Légbasito et borné au nord par le TF n° 12752 RT, au sud par la propriété Vomdoli Akpozso, à l'est par la collectivité Dovo et à l'ouest par la propriété Yomeda Lobuidont l'immatriculation a été demandée par M. Dossèh Azonwubo, directeur des PTT de la FOM en retraite, demeurant à Lomé, 97 Boulevard circulaire, suivant réquisition du 21 novembre 1984, n° 11813.

Le lundi 21 juillet 1986 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Akodessewa, commune de Lomé, consistant en

un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 46 ca, connu sous le nom d'Anfamé et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud et à l'ouest par les lots n° 8 et 6 dont l'immatriculation a été demandée par M. Abotsi Kossi (Valentin), ingénieur à la CEEB demeurant en République Populaire du Bénin, suivant réquisition du 22 novembre 1984, n° 11814.

Le lundi 7 juillet 1986 à 8 heures il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Badou préfecture de Wawa, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 1 ha 97 a 00 ca, connu sous le nom d'Ananikopé Djin-dji et borné au nord par Koulapé Adèdi et Amewuho Komlan, au sud par Anipa Kossi, à l'est par le ruisseau Woanibè et un ravin, à l'ouest par Koulapé Kouma, dont l'immatriculation a été demandée par M. Koulapé Yawo, cultivateur, demeurant à Ananikopé-Litimé, suivant réquisition du 22 novembre 1984, n° 11815.

Le jeudi 17 juillet 1986 à 7 heures 30 il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 5 a 96 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2343, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 2336 et à l'ouest par le lot n° 2334, dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Leyma Fousséna, agent comptable demeurant à Lomé, suivant réquisition du 23 novembre 1984, n° 11816.

Le mercredi 16 juillet 1986 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 6 a connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 531, au sud par le lot n° 529, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 525, dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Laté Dovi, Géomètre Cartographe à Lomé 26 rue Aniko Palako, mandataire de M. Freeman Kokou ex Augustin, étudiant en France, suivant réquisition du 28 novembre 1984, n° 11817.

Le jeudi 17 juillet 1986 à 10 heures il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 a 83 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 1511, à l'est par le lot n° 1518 et à l'ouest par le lot n° 1516, dont l'immatriculation a été

demandée par M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe à Lomé, 26 rue Aniko Palako, mandataire de Mme Yessoufou Mémounatou, commerçante à Lomé, suivant réquisition du 28 novembre 1984, n° 11818.

Le mercredi 16 juillet 1986 à 7 heures 30 il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 13 ca, connu sous le nom d'Aviation Pukamé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 11, à l'est par le lot n° 4 bis et à l'ouest par le lot n° 3, dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe à Lomé, 26 rue Aniko Palako, mandataire de Mme Semakou Afiavi, revendeuse à Lomé, suivant réquisition du 28 novembre 1984, n° 11819.

Le lundi 21 juillet 1986 à 10 heures il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 26 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1083, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1078 et à l'ouest par le lot n° 1076, dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe à Lomé, 26 rue Aniko Palako, mandataire de M. Tidjani Adéous, commerçant à Lomé, suivant réquisition du 28 novembre 1984, n° 11820.

Le mercredi 23 juillet 1986 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 a 18 ca et borné au nord, au sud et à l'est par les lots n° 1112, 1114 et 1123, à l'ouest par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par M. Bataba Koutakou, administrateur-civil, demeurant à Lomé (Lycée Technique Eyadéma), suivant réquisition du 28 novembre 1984, n° 11821.

Le mardi 1er juillet 1986 à 10 heures il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agouegan, préfecture des Lacs, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, divisé en deux parcelles A et B par la route Agouégan-Aklakou, d'une contenance de 2 ha 88 a 60 ca, connu sous le nom d'Atarekondji et borné dans son ensemble, au nord par la route Aklakou-Atarekondji, au sud par la propriété Woabi Djakini et la collectivité Kougbana, à l'est par Atare Oni et à l'ouest par Nilio Fontine, dont l'immatriculation a été demandée par M. Mivedor Ayité Gachin, ingénieur-hydraulicien, demeurant à Lomé-Nyèkonakpoè, suivant réquisition du 28 novembre 1984, n° 11822.

Le jeudi 24 juillet 1986 à 7 heures 30 il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Klikamé, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 99 ca et borné au nord et à l'est par les lots n^{os} 8 et 14, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, dont l'immatriculation a été demandée par M. Komivi Akado, secrétaire d'administration demeurant à Kpalimé, suivant réquisition du 28 novembre 1984, n^o 11823.

Le lundi 21 juillet 1986 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n^o 152, à l'est par le lot n^o 151 et à l'ouest par le lot n^o 155, dont l'immatriculation a été demandée par M. Domlan Akoété Sogbolissa, instituteur demeurant à Lomé, suivant réquisition du 28 novembre 1984, n^o 11824.

Le lundi 7 juillet 1986 à 8 heures il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Assomé, préfecture du Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 4 ha 69 a 63 ca, connu sous le nom de Kpota et borné au nord par les propriétés Adzna Agbléwonou et Aye-kansi Todziha, au sud par Agbo Sodo, à l'est par Teyi Wowoui et à l'ouest par Houtodzesso Sovon, dont l'immatriculation a été demandée par M. Bruce Afenya

Konka, cultivateur demeurant à Agoényivé, suivant réquisition du 29 novembre 1984, n^o 11825.

Le mercredi 23 juillet 1986 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 a38 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n^o 848, au sud par le lot n^o 846, à l'est par la route de Hédzranawoè et à l'ouest par le lot n^o 837, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Fatodzi Kossiwa Sènamè, fonctionnaire à l'U.B., demeurant à Lomé-Wuiti, suivant réquisition du 29 novembre 1984, n^o 11826.

Le mardi 15 juillet 1986 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 90 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n^o 1282, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n^o 1272 et à l'ouest par le lot n^o 1270, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Amefia Akuvi Dodji, née Ségbenamé, sage-femme d'Etat au ministère des Travaux publics (Direction du Cabinet) à Lomé, suivant réquisition du 30 novembre 1984, n^o 11827.

Le Conservateur de la Propriété foncière,
Têté WILSON BAHUN